

information

Les Inuits

Mars 2000

Pendant plusieurs siècles, les gens de l'extérieur donnaient aux Inuits le nom d'*Esquimaux*.

Désormais, les Inuits ne veulent plus être désignés ainsi. Ils préfèrent le nom qu'ils se sont toujours donné, soit celui d'*Inuit*, qui signifie « les gens » dans leur propre langue, l'inuktitut.

Les Inuits habitent de vastes étendues qui couvrent le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest, la côte du Nord du Labrador et environ 25 p. 100 du Nord québécois. Traditionnellement, ils ont vécu au-dessus de la limite forestière, dans la région bordée à l'ouest par l'Alaska, à l'est par la côte du Labrador, au sud par la pointe sud de la baie d'Hudson et au nord par les îles du Grand-Nord.

Environ 55 700 Inuits vivent dans 53 collectivités des quatre coins du Nord. La population inuite a connu une croissance rapide au cours des dernières décennies. Selon Statistique Canada, si la tendance actuelle se maintient, le Nord comptera près de 84 600 Inuits d'ici à l'an 2016.

Les Inuits constituent l'un des trois peuples autochtones au Canada, comme l'indique la Constitution canadienne. Les deux autres peuples autochtones sont les Premières nations et les Métis.

Une culture enracinée dans la terre

Les Inuits sont arrivés au Canada il y a au moins 4 000 ans. Leur culture est profondément enracinée dans le vaste territoire qu'ils habitent. Pendant des milliers d'années, les Inuits ont observé de près le climat, les paysages terrestres et marins ainsi que les systèmes écologiques de leur vaste patrie. Grâce à cette connaissance intime de la terre et de ses formes de vie, les Inuits ont acquis des compétences et ont mis au point des techniques remarquablement adaptées à l'un des milieux les plus rigoureux et les plus difficiles au monde.

Les Inuits traitaient les êtres humains, la terre, les animaux et les plantes avec le même respect. Aujourd'hui, ils s'efforcent encore de maintenir ces rapports harmonieux. Ils cherchent à faire un usage intelligent des ressources de la terre et de la mer, afin de les préserver pour les générations à venir. Des règles et des traditions de chasse strictes aident à maintenir cet équilibre. Par exemple, les Inuits au Labrador interdisent de tuer les animaux durant leur période de reproduction.

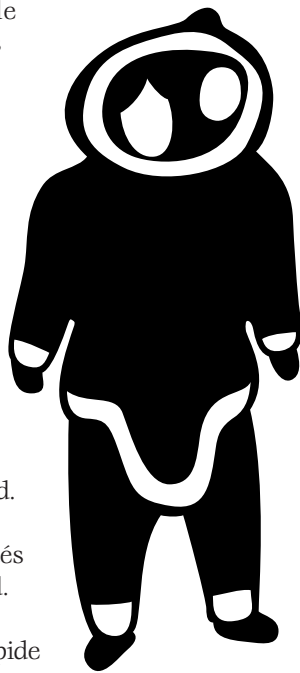
Avant la création d'établissements permanents au cours des années 1940 et 1950, les Inuits se déplaçaient au gré des saisons. Ils établissaient des campements d'hiver et d'été, où

ils retournaient chaque année. Ces campements saisonniers permettaient aux Inuits d'utiliser les ressources terrestres et maritimes durant les périodes de l'année où elles étaient les plus abondantes.

Les connaissances traditionnelles de l'histoire inuite, de la terre, des plantes et de la faune ont été transmises de génération en génération. La famille est au cœur de la culture inuite, et la collaboration et le partage constituent des éléments fondamentaux de la société inuite. Les Inuits partagent les produits de la chasse, et chacun fait sa part pour venir en aide aux défavorisés.

Au cours du dernier siècle, la culture inuite a été exposée à de nombreuses influences provenant de l'extérieur. Néanmoins, les Inuits sont parvenus à préserver leurs valeurs et leur culture. Toutes les collectivités inuites parlent encore l'inuktitut, qui, en plus de faire partie du programme d'études, est d'ailleurs la principale langue en usage dans les émissions de radio et de télévision produites dans le Nord.

Bon nombre de collectivités inuites continuent à pratiquer la danse et le chant inuits traditionnels, notamment la danse du tambour et le chant guttural. La tradition orale et les séances de contes sont encore très vivantes dans la culture inuite, et les légendes ont été transmises au fil des siècles. Ces récits représentent souvent des esprits puissants qui habitent la terre et la mer. Ils ont été une source d'inspiration constante pour les artistes inuits dont les gravures et les sculptures sont appréciées des collectionneurs et des galeries d'art du monde entier.



La période des contacts

Les premiers rapports réguliers entre les Inuits et les Européens ont eu lieu au milieu du XVIII^e siècle, lorsque les baleinières européennes sont arrivées dans l'Arctique. À la fin du XIX^e siècle, l'industrie de la baleine a commencé à décliner et a cédé le pas à la traite des fourrures. Dans les décennies qui ont suivi, des relations économiques fondées sur le commerce de la fourrure se sont établies entre les Inuits et les Européens.

Outre les rencontres avec les commerçants de fourrures et certains explorateurs, les Inuits ont eu très peu de contacts avec le reste du Canada avant les années 1940. C'est à cette époque que le gouvernement canadien a commencé à s'établir dans l'Arctique.

Le gouvernement a encouragé les Inuits à abandonner leurs campements saisonniers pour s'établir dans des établissements permanents. Ces établissements ne tardèrent pas à recevoir l'appui de détachements de la Gendarmerie royale du Canada et à offrir des services sociaux, des services de santé et un programme de logements.

Dans les années 1960, les Inuits ont commencé à former des coopératives de commercialisation pour faciliter la vente des produits locaux, notamment des reproductions d'œuvres d'art et de gravures, qui allaient acquérir une renommée mondiale. Dans les années 1970, les nouveaux établissements centralisés étaient devenus une partie intégrante de la vie des Inuits, avec leurs nouvelles écoles et leurs installations médicales améliorées. Les vols réguliers et les télécommunications ont contribué à relier les établissements les uns aux autres ainsi qu'au reste du monde.

Des conseils municipaux élus gouvernent les collectivités inuites. Ces conseils sont appuyés par des comités chargés de la chasse, de la pêche et du piégeage ainsi que de la santé et de l'éducation. Les écoles inuites d'aujourd'hui présentent un système éducatif moderne qui comprend les enseignements culturels, notamment l'enseignement de l'inuktitut, la langue des Inuits.

L'économie inuite d'aujourd'hui

De nos jours, les Inuits travaillent dans tous les secteurs de l'économie, notamment les mines, le pétrole et le gaz, la construction ainsi que les services gouvernementaux et administratifs. Un bon nombre d'Inuits ont encore recours à la chasse comme revenu d'appoint.

Le tourisme est une industrie en pleine croissance dans l'économie inuite. Les guides inuits travaillent pour des pourvoiries et amènent les touristes faire des excursions en traîneaux à chiens ou des expéditions de chasse. Environ 30 p. 100 de la population inuite tire des revenus de la sculpture, de la gravure et de la reproduction, des activités qui sont pratiquées à temps partiel.

Le règlement des revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Nord québécois a procuré aux Inuits de l'argent et un cadre pour l'élaboration et l'expansion des activités de développement économique. De nouvelles entreprises font leur apparition, notamment dans l'immobilier, le tourisme, le transport aérien et la pêche au large.

Les revendications territoriales et les droits ancestraux

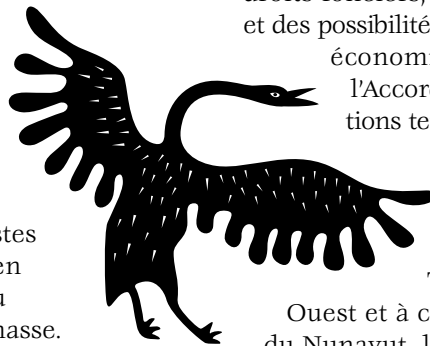
Depuis le milieu des années 1970, les Inuits ont négocié plusieurs ententes sur les revendications territoriales globales avec le gouvernement fédéral, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la province de Québec. Au nombre de ces accords, mentionnons la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, signée en 1975, la Convention définitive des Inuvialuit, signée en 1984 avec les Inuits de l'Arctique de l'Ouest, et l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, conclu en 1993. Chacune de ces ententes répond aux besoins d'une région précise. Dans tous les cas, le règlement d'ensemble comprend une indemnisation financière, des droits fonciers, des droits de chasse et des possibilités de développement

économique. En signant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, le gouvernement fédéral s'était également engagé à diviser les anciens Territoires du Nord-

Ouest et à créer le territoire du Nunavut, le 1^{er} avril 1999.

La Labrador Inuit Association négocie actuellement sa revendication territoriale avec le Canada et la province de Terre-Neuve et du Labrador.

De son côté, la Société Makivik, qui représente les Inuits dans le Nord québécois, négocie actuellement avec le Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sa revendication de droits au large des côtes.



Les organisations inuites à l'échelle nationale et internationale

Avant les années 1970, les Inuits n'avaient pas d'organisation régionale ou nationale capable de les représenter sur la scène politique. Cependant, au début des années 1970, un groupe de nouveaux dirigeants a fait son apparition. Ces dirigeants ont fondé l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC) en 1971. Ils ont fait des pressions pour que soient modifiées les politiques qui touchaient les Inuits et leur rôle au Canada. Grâce aux efforts déployés par les dirigeants de l'ITC, le gouvernement fédéral leur a octroyé des subventions à long terme pour les aider à mettre sur pied des organisations inuites à l'échelle régionale

et nationale. Ces fonds ont permis aux organisations inuites de traiter des dossiers tels que l'autonomie gouvernementale, la reconnaissance constitutionnelle des droits ancestraux, les questions environnementales et les revendications territoriales.

L'Inuit Broadcasting Corporation constitue l'organisation nationale chargée des services inuits de télédiffusion. Par l'entremise de Television Northern Canada, cette société diffuse des émissions de télévision inuites partout au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le Nord québécois, au Labrador et au Yukon.

Outre les organisations régionales inuites et les organisations nationales inuites, les Inuits au Canada appuient activement les groupes culturels inuits qui traversent les frontières

internationales. En 1977, la Conférence circumpolaire inuite a été créée pour défendre les intérêts des Inuits vivant au Canada, au Groenland, au Chukota (Russie) et en Alaska. Cet organisme travaille à resserrer les liens entre les Inuits qui habitent ces régions. Il fait également la promotion du développement durable et défend les droits et les intérêts des Inuits à l'échelon international.

De plus, la Conférence donne aux Inuits au Canada l'occasion de prendre part à des projets de développement économique et à des entreprises conjointes dans toute la région circumpolaire ainsi qu'avec les peuples autochtones d'autres parties du monde.

DÉFINITIONS

Droits ancestraux : Droits détenus par certains Autochtones au Canada en raison du fait que les Autochtones, en tant que descendants des premiers habitants du Canada, utilisent et occupent les terres depuis très longtemps. Les droits de certains Autochtones en matière de chasse, de piégeage et de pêche sur des terres ancestrales en sont des exemples. Les droits ancestraux varient d'un groupe à l'autre, selon les coutumes, les pratiques et les traditions qui ont façonné leurs propres cultures.

Inuvialuit : Inuit qui vit dans l'Arctique de l'Ouest.

Nunavut : Territoire créé dans le Nord canadien le 1^{er} avril 1999, quand les anciens Territoires du Nord-Ouest ont été divisés en deux parties. Le mot *Nunavut* signifie « notre terre » en inuktitut. Les Inuits, dont les ancêtres habitent

ces terres depuis des milliers d'années, forment 85 p. 100 de la population du Nunavut. Le territoire est doté de son propre gouvernement.

Revendications territoriales :

En 1973, le gouvernement fédéral a reconnu deux grandes catégories de revendications : les revendications globales et les revendications particulières. Les *revendications globales* s'appuient sur la reconnaissance du maintien des droits ancestraux sur les terres et les ressources naturelles. Ces revendications sont issues de régions du Canada où les titres ancestraux n'ont jamais fait l'objet de traités ou d'autres dispositions légales. Ces revendications sont appelées « globales » en raison de leur vaste portée. Elles comprennent des éléments comme les titres fonciers, les droits de pêche et de piégeage et les mesures d'indemnisation financière.

Les *revendications particulières* désignent des griefs bien précis formulés par les Premières nations à l'égard du respect des engagements énoncés dans les traités. Les revendications particulières désignent aussi les griefs concernant l'administration des terres et des biens des Premières nations en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Publications et Renseignements au public

Ministère des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

(819) 997-0380
www.ainc.gc.ca

QS-6119-014-FF-A2